



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 31 mai 2023

Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1er juin 2023 : une baisse des prix des produits pétroliers et une stabilité pour la bouteille de gaz.

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix **maximums** des produits pétroliers suivants : Supercarburant sans plomb, Gazole routier et maritime, Mélange détaxé, Pétrole lampant, Gaz de pétrole liquéfié

Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent aux financements des collectivités locales.

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée :

Pour le mois de juin 2023, les prix de l'ensemble des produits pétroliers enregistrent une baisse. Les prix à la pompe diminuent respectivement de 5 centimes pour l'essence, et de 4 centimes pour le gazole.

Ces baisses sont principalement expliquées par la diminution des cours mondiaux des produits pétroliers (- 11 % pour le gazole et - 11,1 % pour l'essence) par rapport au mois de mai 2023.

En ce qui concerne la bouteille de gaz de 12 kg, le prix reste inchangé.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ainsi, au 1^{er} juin 2023, les prix maximums applicables à Mayotte seront les suivants :

	mai 2023 Prix maximum toutes taxes comprises	Juin 2023	
		Prix maximum toutes taxes comprises	Evolution par rapport au mois d'avril 2023
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,83	1,78	- 5 cts
Gazole (en €/l)	1,50	1,46	- 4 cts
Pétrole lampant (en €/l)	1,05	1,01	- 4 cts
Mélange détaxé (en €/l)	1,29	1,24	- 5 cts
G.O marine (en €/l)	1,11	1,06	- 5 cts
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg)	24,50	24,5	0 cts

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976